



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 16 au 20 mars 2020

Tunisie :

- *Le Chef de gouvernement et le Président de la République tunisienne ont annoncé les 16, 17 et 20 mars 2020 de nouvelles mesures pour lutter contre la propagation du coronavirus ; la Banque centrale de Tunisie a annoncé le 17 mars 2020 des mesures visant à atténuer l'impact de l'épidémie sur l'économie tunisienne, dont la baisse de son taux d'intérêt directeur à 6,75%.*
- *Le secteur privé tunisien reste en attente d'une annonce officielle du gouvernement relative aux mesures de soutien aux entreprises en difficultés ; l'impact économique du Covid-19 en Tunisie serait concentré sur le secteur de l'hôtellerie et du transport aérien mais il risque d'affecter les autres secteurs à très court terme.*
- *La cellule de crise de l'Ambassade de France en Tunisie gère, en lien avec les autorités tunisiennes, les rapatriements vers la France des touristes français en Tunisie.*
- *Le déficit commercial à prix courants sur les deux premiers mois de l'année 2020 a diminué de -5,8% en glissement annuel ; le déficit énergétique représentait la moitié du déficit commercial sur cette période.*

Libye :

- *Les gouvernements de l'Ouest et de l'Est ont annoncé des mesures pour lutter contre la propagation du coronavirus en Libye, et un budget de 500 M LYD a été alloué à cet effet.*
- *Le ministère de l'Intérieur a convenu de signer un contrat avec Airbus et sollicité la coopération française dans la sécurité civile.*
- *Les pertes dues à la fermeture des installations pétrolières ont dépassé 3,4 Mds USD le 17 mars 2020.*

TUNISIE

- *Le Chef de gouvernement et le Président de la République tunisienne ont annoncé les 16, 17 et 20 mars 2020 de nouvelles mesures pour lutter contre la propagation du coronavirus ; la Banque centrale de Tunisie a annoncé le 17 mars 2020 des mesures visant à atténuer l'impact de l'épidémie sur l'économie tunisienne, dont la baisse de son taux d'intérêt directeur à 6,75%.*

Alors que 39 cas de contamination au coronavirus ont été confirmés en Tunisie le 19 mars 2020 selon le Ministère de la santé, le nouveau Chef de gouvernement de la Tunisie M. Elyes Fakhfakh a annoncé le lundi 16 mars 2020 de nouvelles mesures pour lutter contre la propagation du virus, entrées en vigueur le 18 mars 2020 : possibilité du recours à la force publique pour imposer les règles de la quarantaine pour les citoyens en provenance des pays touchés par le virus ou étant entrés en contact avec des cas confirmés ou suspects ; annulation de tous les vols commerciaux ; fermeture des frontières à l'exception des transferts de marchandises et de certains vols de rapatriement ; interdiction des rassemblements dans les espaces publics ; instauration d'une séance de travail unique à raison de 5 heures par jour, selon 2 plages horaires distinctes ; report des manifestations sportives. De plus, le Président de la République tunisienne M. Kaïs Saïed a annoncé i/ le 17 mars 2020 la mise en place d'un couvre-feu tous les soirs de 18h à 6h ; ii/ le 20 mars 2020 le confinement total dès le lendemain.

Le Conseil d'Administration de la Banque centrale de Tunisie (BCT) a approuvé le 17 mars 2020 une série de mesures exceptionnelles visant à atténuer l'impact de l'épidémie. La BCT a décidé de : i/ baisser son taux d'intérêt directeur de 100 points de base à 6,75% ; ii/ fournir aux banques la liquidité nécessaire afin de leur permettre de poursuivre normalement leur activité. Par ailleurs, la BCT a annoncé qu'elle communiquerait aux établissements financiers une circulaire pour assurer la stabilité du secteur financier, prévoyant notamment : i/ le report des tombées (principal et intérêts) des crédits échues durant la période du 1^{er} mars à fin septembre 2020 et la révision du tableau d'amortissement, en fonction de la capacité financière de chaque bénéficiaire ; ii/ la possibilité d'accorder de nouveaux financements aux bénéficiaires du report des échéances. Dans le but de renforcer la capacité du secteur bancaire à soutenir les entreprises, la BCT a également prévu d'assouplir les normes prudentielles : i/ les mesures de soutien ne seront pas considérées comme étant une opération de restructuration et la période de report ne sera pas prise en compte dans le calcul de l'antériorité des impayés ; ii/ le calcul et les exigences du ratio crédits/dépôts seront plus flexibles. La baisse du taux directeur de la BCT s'est transmise au taux du marché monétaire- TMM (i.e. le taux auquel les banques se prêtent et empruntent de l'argent entre-elles) : celui-ci s'élevait à 6,80% le 19 mars 2020, contre un TMM moyen de 7,84% en février 2020. En outre, l'assouplissement monétaire a contribué à enrayer la chute de la Bourse de Tunis (après une baisse de l'indice boursier Tunindex de -15,1% entre le 2 et le 17 mars 2020). Les cours du pétrole continuent quant à eux de chuter, le prix du baril de Brent étant passé sous la barre des 25 USD (contre 54 USD un mois plus tôt), soit son plus bas niveau depuis 2003. L'effet positif de la baisse des prix du pétrole sur la facture énergétique du pays ne devrait cependant pas contrebalancer l'impact négatif du virus sur l'économie tunisienne.

- *Le secteur privé tunisien reste en attente d'une annonce officielle du gouvernement relative aux mesures de soutien aux entreprises en difficulté ; l'impact économique du Covid-19 en Tunisie serait concentré sur le secteur de l'hôtellerie et du transport aérien mais il risque d'affecter les autres secteurs à très court terme.*

Le secteur privé tunisien reste en attente d'une annonce officielle du gouvernement relative aux mesures de soutien aux entreprises en difficulté. En effet, des secteurs essentiels de l'économie tunisienne seront touchés, notamment le tourisme, le transport maritime et aérien, l'artisanat, l'industrie exportatrice et l'enseignement privé. Le ministère des finances a mis en place une cellule d'écoute pour les entreprises en difficulté, en lien avec la centrale patronale UTICA. Le Chef de gouvernement a reçu les professionnels du secteur du tourisme. Toutefois, les représentants du secteur privé recommandent un certain nombre de mesures concrètes, telles que la création d'un fonds spécial d'aide aux entreprises en difficulté, le report des échéances fiscales et du paiement des cotisations sociales, de nouvelles exemptions fiscales, etc. En outre, certains professionnels ont effectué des dons au fonds de solidarité spécialement mis en place pour la crise sanitaire COVID-19. C'est le cas de l'UTAP (union tunisienne de l'agriculture et de la pêche), qui a prélevé 1% de la valeur des produits destinés au marché de gros et fait don d'un jour de travail de ses agents. Les groupes Poulina et SFBT (Société de fabrication des boissons de Tunisie) ont aussi annoncé des dons à ce fonds de solidarité de 1 M TND chacun. Enfin, la principale centrale syndicale (UGTT - union générale des travailleurs tunisiens) a effectué un don de 100 000 TND et a proposé à ses adhérents dans la fonction publique de faire un don d'une journée de travail au fonds de solidarité.

La CTFCI (chambre tuniso-française de l'industrie et du commerce) a mené du 10 au 13 mars 2020 un sondage auprès d'un échantillon représentatif de 60 entreprises tunisiennes et françaises implantées en Tunisie. Les résultats de cette étude indiquent que 96 % de ces entreprises

ont procédé au report ou à l'annulation de voyages professionnels et de l'accueil de partenaires étrangers. Certaines entreprises ont réduit les déplacements entre gouvernorats au strict nécessaire. A ce stade, le ralentissement des approvisionnements et des expéditions a eu peu d'impact pour les sociétés de service. En revanche, elles connaissent une hausse de l'absentéisme du personnel en raison de motifs familiaux (fermeture des crèches, des jardins d'enfants et de l'ensemble des institutions d'enseignement depuis les 12 et 13 mars), et par crainte de contagion dans le cadre de l'activité professionnelle. Les sociétés de services informatiques possèdent une marge de manœuvre plus large que les autres pour mettre en place du télétravail. La plupart des sociétés industrielles (notamment secteurs du textile, plasturgie, robotique et aéronautique), ont fait état de ralentissements, et certaines d'entre-elles subiraient des ruptures d'approvisionnements en provenance de l'étranger (Chine, Corée du Sud, France). Les secteurs de l'hôtellerie et du transport aérien sont particulièrement touchés : le premier a constaté un ralentissement important des réservations ainsi que de nouvelles exigences de la part des tours opérateurs, tandis que le deuxième a enregistré des annulations et reports de voyages en nombre. Depuis la réalisation du sondage, de nouvelles mesures ont été prises pour lutter contre le Covid-19 (cf. 1^{ère} brève), dont le confinement total, qui aura un impact considérable sur l'activité, du fait de l'absence de la mobilité humaine et des biens. Avant l'annonce du confinement total, les gouverneurs de Kasserine et de Bizerte avaient ordonné le 18 mars 2020 l'arrêt des déplacements inter-régionaux. Des mesures similaires avaient été prises le lendemain dans les gouvernorats de Kébili, Gafsa, Gabès, Sfax et Sousse.

- *La cellule de crise de l'Ambassade de France en Tunisie gère, en lien avec les autorités tunisiennes, les rapatriements vers la France des touristes français en Tunisie.*

La cellule de crise de l'ambassade de France en Tunisie organise, en lien avec les compagnies aériennes Tunisair, Air France, Transavia et Nouvelair et la Direction générale de l'aviation civile tunisienne, la programmation de vols retours afin de permettre à toutes les personnes ayant leur résidence permanente en France et qui seraient de passage en Tunisie, de regagner leur domicile. Le 18 mars au soir, plus de 7 000 personnes avaient embarqué sur ces vols spéciaux.

- *Le déficit commercial à prix courants sur les deux premiers mois de l'année 2020 a diminué de -5,8% en glissement annuel ; le déficit énergétique représentait la moitié du déficit commercial sur cette période.*

[Selon les dernières données publiées par l'Institut National de la Statistique \(INS\)](#), le déficit commercial sur les deux premiers mois de l'année 2020 a chuté de -5,8% en glissement annuel (g.a.). Il s'élevait à -2,32 Mds TND fin février 2020, contre -2,46 Md TND fin février 2019. La baisse des exportations en valeur (-1,5% en g.a. à 7,61 Mds TND) est moins importante que celle des importations en valeur (-2,5% en g.a. à 9,93 Mds TND). [Selon les données à prix constants](#), les exportations en volume (prix constants, base 2015) ont été quasi stables sur les deux premiers mois de 2020 en g.a. (-0,1%), tandis que les importations en volume ont fortement diminué sur la même période (-7,6%). Sur le plan sectoriel, les exportations en valeur sur les deux premiers mois de 2020 ont chuté en g.a. notamment dans le secteur de l'énergie (-26,1% en g.a.). *A contrario*, elles ont progressé sur les deux premiers mois de 2020 dans le secteur des matériels de transport (+17,4% en g.a.) et le secteur agro-alimentaire (+16,2% en g.a.), en lien notamment avec la hausse des exportations d'huile d'olive (+28,9% en g.a.). Les importations ont baissé surtout dans le secteur des biens d'équipement (-11,5% en g.a.). *In fine*, le déficit énergétique représentait 50,0% du déficit commercial total du pays fin février 2020. Sur le plan bilatéral, le déficit commercial en valeur de la Tunisie fin février 2020 était lié principalement aux échanges avec la Chine (-959 M TND en février 2020, contre -506 M TND le mois précédent), la Turquie (-453 M TND, après -195 M TND en janvier), l'Algérie (-373 M TND, après -158 M TND en janvier) et la Russie (-159 M TND, après -63 M TND en janvier). *A contrario*, la Tunisie a enregistré fin février 2020 un excédent commercial vis-à-vis de la France (+687 M TND, après +360 M TND en janvier), l'Allemagne (+245 M TND, après +87 M TND en janvier), la Libye (+235 M TND, après +78 M TND en janvier), et le Maroc (+84 M TND, après +31 M TND en janvier).

LIBYE

- *Les gouvernements de l'Ouest et de l'Est ont annoncé des mesures pour lutter contre la propagation du coronavirus en Libye, et un budget de 500 M LYD a été alloué à cet effet.*

Bien qu'il n'y ait à ce jour aucun cas de contamination au coronavirus dépisté selon les autorités libyennes, la menace posée par le virus en Libye est conséquente, la Libye étant l'un des pays les moins préparés au monde pour y faire face selon le Global Health Security Index (168^{ème} rang sur 195 pays). Plusieurs mesures ont ainsi été adoptées par les gouvernements de l'Ouest et de l'Est. A l'Ouest, le Gouvernement d'union nationale (GUN) a notamment annoncé la fermeture des accès terrestres et aériens pendant 3 semaines, l'annulation des événements sportifs, et la fermeture des établissements scolaires pendant 2 semaines. Le passage frontalier avec la Tunisie a été fermé par le GUN. L'état d'urgence a été déclaré et un budget de 500 M LYD a été alloué pour empêcher la propagation du coronavirus en Libye. Le Conseil des ministres a créé des comités de suivi de l'impact économique d'une éventuelle propagation du virus. Enfin, le ministre de l'économie a publié un décret interdisant l'exportation de masques médicaux et de matériel de stérilisation, car des personnes ont déjà acheté en masse ces produits dans l'intention de les réexporter, augmentant les prix sur le marché national. A l'Est, le gouvernement a annoncé un couvre-feu de 18h jusqu'à 6h, et les frontières avec l'Algérie, le Soudan, le Tchad et le Niger ont été fermées. Enfin, un « comité suprême de lutte contre le Coronavirus » et un « comité consultatif médical » ont été créés afin de suivre le développement potentiel du coronavirus et les réponses nécessaires. Dans ce contexte, un appel international, dont a pris part l'Ambassade de France, a été lancé pour que toutes les parties au conflit libyen déclarent une trêve humanitaire et cessent tout transfert de matériel et de personnel militaires en Libye. Le Conseil présidentiel de l'Ouest a réagi à cet appel international, déclarant tenir au cessez-le-feu, mais rappelant son droit à l'autodéfense.

- *Le ministère de l'Intérieur a convenu de signer un contrat avec Airbus et a sollicité la coopération française dans la sécurité civile.*

En visite en France, le ministre de l'Intérieur du GUN M. Fathi Bashagha a convenu avec les responsables d'Airbus en France de signer un contrat d'achat de nouveaux hélicoptères Airbus 135 et Airbus 145 pour le ministère de l'Intérieur. M. Bashagha a également discuté avec des responsables français de la sécurité civile de la création d'hôpitaux de campagne dans le contexte de catastrophes naturelles, selon un communiqué publié par le bureau d'information du ministère. Les responsables français auraient indiqué leur volonté de mettre à disposition toute leur expertise dans ce domaine.

- *Les pertes dues à la fermeture des installations pétrolières ont dépassé 3,4 Mds USD le 17 mars 2020.*

[Selon un bulletin officiel de la Compagnie pétrolière nationale libyenne](#) (National Oil Corporation - NOC), les pertes financières depuis le 17 janvier 2020, liées à la fermeture des installations pétrolières, ont dépassé 3,4 Mds USD le 17 mars 2020, soit 44,9 M USD par jour en moyenne. La production journalière de pétrole était limitée à 91 221 barils le 17 mars 2020.